



**Groupe de travail
« Agents en charge d'une mission de contrôle fiscal »
du 7 décembre 2022**

Le groupe de travail était présidé par Antoine Magnant, directeur général adjoint (DGA). Il était accompagné de Madame Valérie Séguy, cheffe du service des ressources humaines, de Monsieur Frédéric Iannucci, chef du service de la sécurité juridique et du contrôle fiscal, et de Monsieur Kamal Nebhi, chef du bureau « affaires juridiques et contentieux ».

Ce groupe de travail fait suite à l'assassinat de Ludovic Montuelle, notre collègue du Pas-de-Calais.

Dans ces propos introductifs, le DGA a repris les paroles du directeur général publiées sur Ulysse le 5 décembre. Il a indiqué que ce drame nous obligeait à nous interroger collectivement sur les mesures à mettre en place pour s'assurer que les agents du contrôle fiscal exercent leurs fonctions en toute sécurité et qu'un tel drame ne puisse pas se reproduire.

Il propose de conduire des travaux en profondeur, sans complaisance et rapidement.

Il a indiqué qu'un groupe d'experts internes, composé principalement de vérificateurs de BDV, mais aussi de vérificateurs de DIRCOFI et de chefs de brigade, se réunissait pour la première fois le 8 décembre pour travailler sur ce sujet.

Il a évoqué les pistes de travail et a insisté sur la nécessité de ne pas baisser la garde dans notre lutte contre la fraude fiscale et de maintenir le climat de respect et d'apaisement avec le contribuable qui prévaut dans la très grande majorité des contrôles.

Dans un deuxième temps, les travaux du groupe de travail seront élargis à la sécurité des autres missions exercées en dehors du bureau (huissiers, géomètres).

La cheffe de service insiste sur la nécessité de libérer la parole des agents sur les situations difficiles et anormales et de travailler à des réponses administratives et/ou pénales systématiques.

Actuellement, très peu de faits de violences remontent alors que les témoignages de collègues affluent depuis 15 jours pour raconter les incidents survenus lors de leurs interventions.

Dans ses propos liminaires (voir en annexe), l'UNSA DGFiP, s'est fait l'écho de ces nombreux témoignages.

Elle a rappelé qu'en 2012 des groupes de travail sur la sécurité des agents s'étaient réunis et avaient permis l'émergence de dispositifs et de procédures retranscrites dans des notes de service.

Il est nécessaire, dix ans après, de revenir sur ces dispositifs pour savoir s'ils sont toujours pertinents, s'ils sont bien mis en œuvre, s'ils sont suffisants et comment il est possible de les compléter.

Pour l'UNSA DGFIP, il faut aller au fond des choses.

Nous avons rappelé que le sujet de la sécurité concernait également les agents d'accueil qui sont eux aussi victimes d'agressions verbales et parfois physiques. Ces collègues ne comprendraient pas que leur situation ne soit pas évoquée.

Lors des débats, de nombreuses propositions ont été évoquées.

Pour sa part, l'UNSA DGFIP a mis en avant quelques-unes de ses propositions :

- L'accès aux antécédents judiciaires du contribuable vérifié.
- La possibilité de faire les contrôles dans les locaux de l'administration à sa demande sans que le contribuable puisse s'y opposer.
- Mettre à disposition du vérificateur un véhicule de fonction facilement accessible ou, à défaut, permettre au vérificateur de disposer d'un jeu de fausses plaques d'immatriculation pour anonymiser son véhicule personnel.
- Simplifier le dispositif d'anonymisation des procédures.
- Élargir le champ d'utilisation de la procédure d'opposition à contrôle.
- Après réception de l'avis de vérification, appel systématique du contribuable vérifié « à risque » par la direction afin de lui rappeler ses obligations vis-à-vis du vérificateur et les conséquences pénales potentielles en cas de dérapage.
- Améliorer l'accompagnement psychologique des collègues en leur ouvrant la possibilité de suivre 3 ou 4 séances avec un psychologue pour verbaliser leur ressenti suite à une situation conflictuelle.

L'administration propose d'organiser les travaux avec les organisations syndicales autour des thématiques suivantes :

- La préparation de la vérification et son contexte.
- Le déroulement de la vérification : les relations avec le contribuable ; les conditions du contrôle sur place et notamment quand le vérificateur ne doit pas être seul ; l'anonymisation de la procédure.
- L'articulation du contrôle avec les forces de sécurité et les autres administrations (accès aux informations).
- Les équipements des agents : téléphone portable ; les véhicules de service ; les plaques d'immatriculation.
- Les signalements des incidents, leurs prises en charge et les suites données (dépôt de plaintes), le droit de retrait, la libération de la parole et l'écoute.
- La formation, l'accompagnement psychologique des agents.

L'administration veut aller vite car l'attente des agents est forte. Elle souhaite que ces discussions débouchent sur des mesures concrètes, y compris législatives si cela s'avère nécessaire.

Elle propose un cycle de discussions qui débiterait fin janvier 2023.

L'UNSA DGFIP adressera avant la fin de l'année l'ensemble de ces propositions à l'administration afin de nourrir, en amont, les réflexions sur le sujet de la sécurité des agents du contrôle fiscal.

Groupe de travail
« Agents en charge d'une mission de contrôle fiscal »
du 7 décembre 2022
Déclaration liminaire

Nos pensées vont à Ludovic Montuelle, à ses proches et à ses collègues, ainsi qu'à Hélène Poulain dont nous ne pouvons qu'imaginer la douleur et la détresse.

L'assassinat de notre collègue a plongé la communauté DGFIP dans un état de sidération. Lors de nos visites de site les derniers jours de la campagne électorale, le sujet de la sécurité est revenue en force dans les interventions de tous les collègues en contact avec le public. Nous avons également recueilli de nombreux témoignages sur les difficultés rencontrées par les collègues dans l'exercice de leur mission.

Le recours à la violence s'est malheureusement banalisé dans notre société. Les raisons de cette situation sont multiples et ce n'est pas l'objet de nos discussions. Ce qui nous intéresse c'est ce que l'administration fait ou doit faire pour préserver la sécurité de ses agents.

En 2012, de nombreux groupes de travail sur la sécurité des agents s'étaient réunis et avaient permis l'émergence de solutions qui ont fait l'objet de plusieurs notes de service. Malheureusement, leur mise en pratique n'est pas homogène dans toutes les directions, c'est ce que nous rapportent les collègues du contrôle fiscal.

Il nous semble qu'il est nécessaire, 10 ans après, de revenir sur les dispositifs existants afin de savoir s'ils sont toujours pertinents, s'ils sont bien mis en œuvre, s'ils sont suffisants et s'ils doivent être complétés. Nous devons aller au fond du sujet.

Les collègues du contrôle fiscal ne sont pas les seuls susceptibles d'être victime d'une agression. Le même travail doit être réalisé pour tous les métiers en contact avec le public (huissiers, accueil, géomètres, ...).

Nous savons que le risque zéro n'existe pas, mais tout doit être fait pour que le drame que nous avons connu ne se reproduise pas.

Nous reviendrons au cours des discussions sur les pistes d'amélioration que nous avons identifiées.

Nous vous ferons également remonter toutes les propositions que nous ont fait parvenir les collègues que nous avons interrogés pour préparer ce groupe de travail.